

CRFMS

Centre Régional
de Formation
aux Métiers du Social

134 route d'Espagne
BP 53566
31035 TOULOUSE Cedex 1
Tel : 05 61 19 27 60

crfms.info@erasme.fr
www.erasme.fr

Accueil du public
de 9h30 à 12h30
du lundi au vendredi

Membre associé
des CEMEA

EDUCATEUR SPECIALISE – FORMALITES ADMINISTRATIVES nécessaires pour le dossier d'inscription

Fiche à ramener, dûment complétée et accompagnée de tous les documents demandés ci-dessous (dans la mesure de vos possibilités), lors de la pré-rentrée les 07 et 08 juin 2018.

En **lettres capitales** pour les nom et prénom

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Tél. mobile :

Courriel :

N° Sécurité Sociale :

(Merci de nous prévenir lors de tout changement d'adresse ou de coordonnées)

Formation (cocher la case correspondante) :

- Educateur Spécialisé – cursus complet sur 3 ans
- Educateur Spécialisé – cursus allégé sur 2 ans
- Educateur Spécialisé – cursus dispensé

Documents nécessaires pour le dossier d'inscription (à joindre à cette fiche) :

- Les diplômes (BAC, enseignements universitaires ou professionnels) et/ou attestations de travail nécessaires à mon inscription (selon cursus) ;
- la photocopie **recto verso** de votre pièce d'Identité ;
- un chèque à l'ordre du CRFMS ERASME de **184 € (droits d'inscription)** à joindre à la confirmation de l'inscription Educateur Spécialisé **avant le 16 mai 2018 ; 80 € de forfait seront retenus en cas d'annulation d'inscription après cette date ;**
- un chèque à l'ordre du CRFMS ERASME de **343 € (acompte sur les frais de scolarité)**,
- un chèque à l'ordre du CRFMS ERASME de **217 € (frais de la sécurité sociale étudiant)**. Ce chèque sera restitué aux étudiants éducateurs spécialisés boursiers du Conseil Régional et demandeurs d'emploi rémunérés ;
- une photocopie de l'**attestation** de sécurité sociale (ce n'est celle de la carte vitale) ;
- un certificat médical de non contagiosité ;
- 3 photos d'identité **récentes** (nom au dos de chaque photo) ;
- une photocopie de l'**attestation** d'assurance responsabilité civile.
- si demandeur d'emploi : attestation du Pôle Emploi avec **numéro identifiant** et date d'inscription au Pôle Emploi.

Rappel : les droits d'inscription et frais de scolarité pour l'année 2018/2019, s'élèvent à :

Elèves et étudiant.e.s boursier.e.s ou sans aucune aide financière :

184 € (droits d'inscription) + 343 € (frais de scolarité) = 527 €

Stagiaires indemnisés par le Pôle Emploi (ARF, RFF) et autres revenus (sauf l'ASS) :

184 € (droits d'inscription) + 720 € (frais de scolarité) = 904 €

Salariés : contacter l'Assistante Pédagogique.

Remboursement des droits d'inscription par le Conseil Régional Occitanie :

- Les droits d'inscription seront remboursés par le Conseil Régional aux stagiaires boursiers du Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

Date :

Signature (obligatoire) :